



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120137

MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DU GOLF DE ROMAGNE A
NIORT AU GOLF CLUB DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 06 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

SPORTS

**MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DU GOLF DE ROMAGNE A
NIORT AU GOLF CLUB DE NIORT**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Golf de Romagné est mis à disposition non exclusive du Golf Club de Niort.

Il est proposé de renouveler la convention qui a pour objet la mise à disposition au Golf Club de Niort de l'ensemble des terrains et bâtiments du Golf de Romagné pour une durée de deux ans et demi à compter du 1^{er} mai 2012 soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Il est également proposé par cette convention de céder à l'euro symbolique les matériels nécessaires à l'entretien du Golf, dont la liste est jointe à la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle convention de mise à disposition non exclusive du Golf de Romagné au Golf Club de Niort pour une durée de deux ans et demi soit jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- autoriser à céder à l'euro symbolique le matériel détaillé conformément à la convention, au Golf Club de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE